

## Avis de publicité aux associations

### RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS Appel à candidatures

Le Maire informe :

À la suite des élections municipales du 15 mars 2026, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Marigné-Lailié doit être renouvelé.

Outre des membres élus par le conseil municipal en son sein, le conseil d'administration sera composé de membres nommés par le Maire comprenant notamment :

- Un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et la lutte contre les exclusions ;
- Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département ;
- Un représentant des associations de personnes handicapées du département ;
- Un représentant des associations familiales (UDAF).

#### Conditions

Ces représentants seront nommés par le Maire, sur proposition des associations, à partir d'une liste comportant au moins trois personnes (sauf impossibilité dûment justifiée), sachant que les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- Dûment mandatées par l'association pour la représenter (étant établi que l'association doit avoir son siège dans le département) ;
- Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune ;
- Qui ne sont pas des fournisseurs de biens, services ou prestations au CCAS ;
- Qui ne sont pas membres du Conseil municipal.

#### Délai impératif

Les listes des personnes présentées par les associations devront préciser les noms, prénoms, âge, adresse, fonction dans l'association, et les statuts de l'association certifiés par le président ou toute personne habilitée, et devront parvenir à Monsieur le Maire :

**au plus tard le 30 avril 2026**

- Par voie postale (lettre recommandée avec accusé de réception) : 1, Place Bernardin de St François 72220 MARIGNÉ LAILLÉ
- Ou par mail à [contact@marigne-laille.fr](mailto:contact@marigne-laille.fr)
- Ou à déposer directement au secrétariat de la Mairie contre récépissé.

Par délégation du Maire / Président du CCAS,  
Christine MARIE, 1<sup>ère</sup> adjointe